

PREAMBULE

Considérant la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification adoptée en 1994 et ratifiée à ce jour par 197 Pays-Parties, qui définit la désertification comme « la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines » ; et qui dans son article 7 spécifie que « les Parties accordent la priorité aux pays touchés Parties d'Afrique, compte tenu de la situation particulière qui prévaut dans cette région ».

Considérant les Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par l'Organisation des Nations Unies en 2015, qui « nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et durable pour tous, et répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice ».

Considérant en particulier l'interconnexion entre : l'ODD 1 : éliminer l'extrême pauvreté et la faim ; l'ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ; l'ODD 12 : établir des modes de consommation et de production durables ; l'ODD 13 : prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ; et l'ODD 15 : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser les processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

Considérant également l'ODD 6 : garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ; l'ODD 7 : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable.

Considérant les lois de décentralisation adoptées dans les pays du Sahel qui confient aux collectivités locales, en particulier aux communes, les compétences de gestion des ressources naturelles sur leurs territoires. La décentralisation offre un cadre privilégié à la gouvernance locale de la gestion des terres et elle favorise une prise de décision concertée entre pouvoirs publics et populations.

Rappelant enfin la valeur des regroupements des organisations de la société civile, à travers des plateformes ou en leur nom propres, pour agir de manière plus organisée sur le terrain et porter une voix unifiée de la société civile.

OBJET DE LA CHARTRE

Les membres du ReSaD réaffirment par cette charte :

- ✓ L'importance pour les organisations de la société civile actives dans le développement rural des territoires sahéliens de mobiliser leurs savoirs-faires et compétences au service de la lutte contre la désertification.
- ✓ L'importance pour les collectivités locales au regard de leur rôle de pilotes des territoires de se saisir de la gestion durable des terres pour l'inclure dans leurs planifications du développement.
- ✓ L'importance du rôle des décideurs nationaux dans la lutte contre la désertification et la nécessité pour eux d'être à l'écoute de la société civile sur cette question.
- ✓ L'importance pour tous les citoyens et citoyennes au Sahel et dans le monde d'être informés sur le processus de désertification et conscients de ses causes comme de ses conséquences.

VALEURS FEDERATRICES DU RESEAU

Les membres du ReSaD reconnaissent le lien étroit entre des écosystèmes dont les fonctions sont préservées, une alimentation de qualité et la santé humaine.

- ✓ Ils promeuvent les solutions fondées sur la nature, telles que l'agroécologie et les pratiques de gestion durable des terres, pour assurer une production agricole de qualité et en quantité, permettant de fournir une alimentation saine, tout en garantissant le renouvellement des ressources naturelles.
- ✓ Ils promeuvent l'appui à des filières agro-sylvo-pastorales locales contribuant à la souveraineté alimentaire des territoires.

Les membres du ReSaD reconnaissent les droits fondamentaux des communautés rurales, dont les modes de vie dépendent des ressources agro-sylvo-pastorales.

- ✓ Ils défendent les droits à l'accès aux ressources naturelles, en particulier pour les populations les plus vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, et les pasteurs.
- ✓ Ils promeuvent les pratiques de gestion durable des terres pour renforcer la résilience des populations rurales face aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental.

Les membres du ReSaD reconnaissent les savoirs traditionnels paysans en matière d'agriculture, d'élevage et de gestion durable des terres, ainsi que le maintien de la diversité des semences, cultures et animaux d'élevage.

- ✓ Ils promeuvent la prise en compte des communautés rurales dans la planification des actions de développement.

Les membres du ReSaD reconnaissent le rôle économique, environnemental, social et culturel du pastoralisme au Sahel.

- ✓ Ils promeuvent le soutien à un pastoralisme organisé et durable, permettant de valoriser des ressources naturelles fragiles tout en assurant leur renouvellement.

PRINCIPES D'ACTION DU RESEAU

Le Réseau Sahel Désertification forme un rassemblement d'organisations de la société civile pour la lutte contre la désertification au Sahel. Il est porté au Burkina Faso par le SPONG, en France par le GTD, au Mali par le REFEDE et au Niger par le CNCOD. L'animation à l'international du Réseau Sahel Désertification est assurée par l'association française CARI.

Les organisations membres du ReSaD possèdent chacune des expertises, un champ d'analyse et des interventions spécifiques. Ils s'entendent pour contribuer au réseau et mettre à sa disposition leurs analyses, expertises et compétences, au travers de plusieurs principes :

Principes de capitalisation et de mutualisation

Les membres du ReSaD construisent une culture de l'apprentissage sur leurs actions de lutte contre la désertification et de gestion durable des terres. Ils capitalisent leurs pratiques, leurs expériences et leurs compétences, et les mettent en commun pour former un capital de connaissances au service de tous. Cette mutualisation leur permet de créer de nouveaux savoirs et de les partager entre pairs au sein du ReSaD ; de former et accompagner les membres pour améliorer leurs capacités à agir contre la désertification.

Principes de partage d'information et de communication

Les membres du ReSaD informent et communiquent sur leurs actions et sur la lutte contre la désertification en général, à travers le site web du ReSaD et une diversité d'autres canaux permettant de toucher le plus grand nombre. Cela permet d'éveiller les consciences sur les enjeux de la désertification. De rendre visible les actions et de faire connaître le rôle joué par la société civile en matière de lutte contre la désertification.

Principe d'accompagnement des initiatives

Les membres du ReSaD utilisent leurs expertises dans la conception et la mise en œuvre d'actions, qui leur permettent d'appuyer le développement de territoires dans le cadre de projet de terrain.

Principes de concertation

Les membres du ReSaD confrontent leurs points de vue et discutent des décisions politiques nationales et internationales sur les sujets qui concernent les thématiques du réseau. Le principe de concertation leur permet de construire une voix collective à même d'être entendue des décideurs.

Principes d'interpellation

Les membres du ReSaD utilisent leur regroupement au sein du réseau pour être partie prenante du dialogue avec les décideurs. Au sein de ce dialogue les membres du ReSaD interpellent les décideurs nationaux et internationaux.

ENGAGEMENTS DES MEMBRES DU RESEAU

Chaque organisation signataire de cette charte manifeste sa volonté de :

- ✓ Participer au Réseau Sahel Désertification pour en partager et porter les objectifs et valeurs
- ✓ Partager ses pratiques et expériences avec les autres membres
- ✓ Apprendre des pratiques et expériences des autres membres
- ✓ Communiquer régulièrement sur ses actions, en particulier pour nourrir le site du réseau
- ✓ Participer à la construction de positions collectives
- ✓ Participer au portage des positions du ReSaD
- ✓ Contribuer à la sensibilisation des citoyennes et citoyens sur la lutte contre la désertification

En apposant ma signature, je reconnais et m'associe aux valeurs, principes d'action et engagements portés par le ReSaD pour la lutte contre la désertification et la gestion durable des terres



Le Réseau Sahel Désertification est un réseau international de la société civile coordonné par l'association CARI et représenté :

Au Burkina Faso par le Secrétariat Permanent des ONG (SPONG)

En France par le Groupe de Travail Désertification (GTD)

Au Mali par le Réseau des Femmes pour les Droits Environnementaux (REFEDE)

Au Niger par le Comité National de Coordination des ONG sur la Désertification (CNCOD)

